



Bulletin d'inscription Ecole d'athlétisme

Courses (endurance, cross, vitesse, haies, relais)

Initiation sauts (hauteur, perche, longueur, triple saut)

Initiation lancers (poids, disque, javelot, marteau)

Alors vite fille ou garçon si vous souhaitez partager des moments de sports, de dépenses de soi avec les copains venez nous rejoindre

Saison 2017-2018

Coordonnées :

Nom : Prénom : Sexe : ...

Date de naissance : .../.../... Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse

.....
.....

Adresse Email :

Montant de l'inscription :

Adhésion annuelle à la section running : 20 €

Cotisation ALLC (12 € sauf si déjà pris dans une autre section ALLC)..... :+ . .

Licence athlé running FFA (obligatoire) :+ 59.50. €

Total de l'inscription : = . . €

Pièces à joindre obligatoirement:

Ce bulletin dûment rempli

Un certificat médical de moins de 3 mois de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition,

Règlement de l'inscription par chèque à l'ordre de l'ALLC.

Dossier d'inscription complet à remettre à Philippe Hoorelbeck ou Berangère Pontabry (voir coordonnées site allc.fr)

Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et accepte de m'y conformer.

J'autorise l'ALLC à publier sur son site internet (allc.fr) d'éventuelles photos concernant mon enfant mineur

Fait à : le :/../....

Signature des parents (pour les enfants mineurs):

Règlement Intérieur de l'ALLC

Art 1 : La saison sportive débute le 1^{er} septembre de chaque année et se termine à la fin de l'année scolaire

Art 2 : Les membres adhérents de la saison précédente doivent s'acquitter de leur cotisation avant le 30 septembre. Passée cette date, ils ne sont plus membres adhérents de l'association.

Art 3 : Pour toute demande d'adhésion, l'athlète devra :

1. Etre âgé d'au moins
2. Renvoyer le bulletin dûment complété,
3. Régler sa cotisation annuelle.
4. Produire un certificat médical de moins de 3 mois attestant de « l'aptitude à la pratique de la course à pied y compris en compétition ».
5. Respecter le présent règlement dans sa totalité.

Art 4 : L'achat d'une licence FFA est obligatoire.

Art 5 : Les couleurs et la symbolique retenus pour l'ALLC sont celles fixées par le Bureau de l'association.

Art 6 : Il est convenue que chaque adhérent participe à au moins 3 compétitions au cours de la saison. Ces manifestations ne pouvant avoir lieu sans accompagnement, **la présence de parents** est **indispensable** au bon fonctionnement de ces compétitions.

En compétition, les adhérents de l'ALLC s'engagent à courir avec le maillot du club le plus récent

Art 7 : L'adhésion d'enfant mineur à partir de la catégorie FFA cadet (16-17 ans) est subordonnée à une autorisation parentale.

Art 8 : Les récompenses sous forme de coupes, médailles et primes, acquises individuellement reviennent de droit aux adhérents. Les coupes acquises par équipe reviennent à l'ALLC

Art 9 : Pour le bon fonctionnement des séances, nous vous remercions de respecter au mieux les horaires. La responsabilité de l'Allc est engagée à compté de l'arrivée de l'enfant au stade (18h00) et la jusqu'à la fin des séances d'entraînements (19h15).

Une tenue appropriée est exigée (tenue de sport)

Art 10 : Après décision du bureau, ce dernier peut refuser une adhésion ou exclure un adhérent Ce peut être le cas, pour non respect de l'encadrement ou du matériel.

Entraînements :

L'école d'athlétisme de l'ALLC propose des entraînements tous les vendredis de l'année scolaire de 17h45 à 19h00 au stade de la Chapelle

Possibilité de participer à certaines compétitions (cross, piste...)

Maillots

Merci de préciser la taille du maillot

Taille : 6 ans , 8 ans , 10 ans , 12 ans , 14 ans , 16 ans